



# Avis d'Appel Public à la Concurrence (A.A.P.C.)

## 1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Groupement de commandes composé des communes de Cosne-Cours-sur-Loire, Neuvy-sur-Loire, Saint Loup, Myennes, Pougny, Saint Père, La Celle sur Loire et Alligny-Cosne  
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123  
58206 Cosne-Cours-sur-Loire  
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16  
E-Mail : [cosne@mairie-cosnesurloire.fr](mailto:cosne@mairie-cosnesurloire.fr)

## 2. Objet du marché

**TRANSPORT ROUTIER POUR LES SCOLAIRES DU PERIMETRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET NOHAIN**

## 3. Forme du marché

Marché à commandes multiples.

## 4. Mode de passation

Marché passé en application des articles 26, 28 et 77 du code des marchés publics.

## 5. Variantes et options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

## 6. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent marché à bons de commande est conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 31 août 2017. Il est reconductible sur décision expresse par période d'un an, dans la limite de deux reconductions.

Le représentant du pouvoir adjudicateur, en sa qualité de mandataire du groupement, doit se prononcer au moins un (1) mois avant la fin de durée de validité du marché ; il est considéré avoir refusé la reconduction du marché, si aucune décision n'est transmise avant ce délai.

## 7. Critères de sélection des offres

**1) Prix des prestations (60 points) selon la formule de calcul suivante :**

**Note :  $60 \times (P1/P2)$**

P1 : offre de prix la plus basse

P2 : offre de prix du candidat

**2) Valeur technique au vue d'une note technique indiquant les performances en matière de développement durable (40 points)**

- Élément d'insertion sociale : recrutement de personnes éloignées de l'emploi en pourcentage (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA, personnes handicapées).
- Eco-responsable :
  - utilisation de véhicules peu polluants,
  - réduction d'émission de gaz carbonique.

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des deux critères.

## 8. Langue et unité monétaire

Français      Euro

## 9. Adresse de retrait du dossier

sur la plate-forme e-bourgogne marchés publics <https://marches.e-bourgogne.fr/>  
(Réf : Transport16)

ou

en adressant votre demande à la :  
Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire  
Service Juridique

Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123  
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX

☎ 03 86 26 50 00 - ☎ 03 86 26 50 75 – E-Mail : [cosne@mairie-cosnesurloire.fr](mailto:cosne@mairie-cosnesurloire.fr)

## 10. Demande de renseignements administratifs et techniques

### Renseignements administratifs et techniques :

**Mairie de Cosne-Cours-Sur-Loire**

Service Juridique

Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123  
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX

☎ 03 86 26 50 58

## 11. Réception des offres

Les dossiers devront être déposés sur la plate-forme e-bourgogne marchés publics <https://marches.e-bourgogne.fr/> ou envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus, **avant la date en vigueur**.

Les plis porteront la mention :

**"OFFRE POUR : TRANSPORT ROUTIER POUR LES SCOLAIRES DU PERIMETRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET NOHAIN – Ne pas ouvrir".**

## 12. Modalités essentielles de financement et de paiement

Par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif et à compter dans un délai maximum de 30 jours.

## 13. Date limite de réception des offres

**8 novembre 2016, à 12 heures, délai de rigueur**

## 14. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

☎ 03.80.73.91.00

## 15. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffé du Tribunal de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

☎ 03.80.73.91.02

## 16. Date d'envoi de l'avis à la publication

**11 OCT. 2016**

**Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée aux Marchés Publics,  
Micheline HENRY.**

